

COMMUNE DE BELLERIVE SUR ALLIER  
ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2021-067 (MT)

Nomenclature Actes : 6.1

**Réglementation de la circulation et du stationnement  
Rue Maurice Chalus (RD443)  
(entre la rue Jean Ferlot et la rue Adrien Cavy)  
Période du 15 mars au 18 juin 2021**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BELLERIVE SUR ALLIER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Route et, notamment les articles R 417-10 et L 325-1,

VU la demande présentée par l'entreprise GDCE (Jonathan Baconnier) en vue d'être autorisée à réaliser des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et des branchements, **période du 15 mars au 18 juin 2021.**

**CONSIDÉRANT** que les travaux visés ci-dessus nécessitent une réglementation de la circulation,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : du 15 mars au 18 juin 2021, la circulation rue Maurice Chalus (entre la rue Jean Ferlot et la rue Adrien Cavy), s'effectuera sur une voie de circulation rétrécie, la vitesse sera limitée à 30 km/h au droit du chantier. Un itinéraire conseillé sera mis en place en place par l'entreprise par la rue Jean Ferlot et la rue Jean Moulin.

Article 2 : Au niveau du chantier, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (art. R417-10 du code de la route) et pourra entraîner la mise en fourrière des véhicules en infraction. (art. L 325-1 du code de la route).

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation temporaire approuvée le 06 novembre 1992. Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux de signalisation.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont Fd., 6 cours Sablon – 63030 Clermont Fd cedex 1. Celui-ci peut aussi être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commissaire de Police – Commissariat de Vichy
- M. le Responsable de la Police Municipale de Bellerive,
- M. le Directeur des Services Techniques Municipaux
- Entreprise GDCE route d'Hauterive 03200 Abrest
- UTT de Lapalisse

**Fait à Bellerive sur Allier, le 08 mars 2021**

**Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Michel LAURENT**

Publié et affiché le 09/03/2021

Exécutoire le 09/03/2021

